Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120628-2012_B257-DE
Date de télétransmission : 03/07/2012
Date de réception préfecture : 03/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B257

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention au Syndicat Mixte du Grand Site Sainte Victoire pour l'animation et la création d'outils pédagogiques pour le futur siège

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Jacques BUCKI donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Direction Environnement
Service Energie
CP

09_03

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Jean-Pierre SAEZ
Co-rapporteurs : Jacques BUCKI

Thématique : Environnement, cadre de vie et développement durable

Objet : Attribution d'une subvention au Syndicat Mixte Grand Site Sainte-Victoire pour l'animation et la création d'outils pédagogiques pour le futur siège.
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'accorder au Syndicat Mixte du Grand Site Sainte-Victoire, une subvention d'un montant de 5.500 €, pour l'élaboration de supports pédagogiques et d'un programme d'animation concernant l'opération exemplaire de réhabilitation thermique réalisée sur un ancien corps de ferme, site de son futur siège.

Exposé des motifs :

Le Syndicat mixte du Grand Site Sainte-Victoire réhabilite, sur la commune de Beaurecueil, un ancien corps de ferme dans le but d'y installer son futur siège réunissant les services administratifs et les services techniques. Le Grand Site a fait le choix d'une réhabilitation exemplaire, à haute performance énergétique et à faible impact environnemental.

Le caractère démonstratif de cette opération de travaux conduit le Grand Site à envisager un projet d'animation sur les questions de réhabilitation liées à l'énergie et au développement durable. Le bâtiment ainsi réhabilité deviendrait un support

pour des actions de formation et d'information auprès de publics ciblés du territoire (professionnels des énergies et du bâtiment, personnes en formation, maîtres d'ouvrage, Elus, publics relais....).
Le Grand Site Sainte-Victoire s'est fixé des objectifs ambitieux en terme de qualité environnementale du bâti rénové. Les futurs locaux du Grand Site ainsi que la salle communale seront des bâtiments basse consommation (BBC rénovation 2009) auxquels sera appliquée une exigence énergétique de 50 kWhep/(m²SHON/an) habituellement réservée aux constructions neuves. De plus, le projet de rénovation dans son ensemble doit tendre vers un bilan neutre en CO2.

Cette opération de réhabilitation s'inscrit dans le programme AGIR (Action Globale Innovante pour la Région) porté par la Région PACA et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), dans le cadre de l'appel à projets PREBAT « 100 Bâtiments exemplaires à Basse Consommation énergétique en région PACA ».
Par ailleurs, la phase actuelle de conception de la réhabilitation a obtenu la reconnaissance Bâtiments Durables Méditerranéens, au plus haut niveau (Or).

Au vu du faible nombre d'opérations de réhabilitations ambitieuses, cette rénovation présente donc un caractère exceptionnel et exemplaire pour le territoire.

Les actions proposées

1- Communication et support pédagogique

Le Grand Site envisage de réaliser une maquette pour le hall d'accueil du bâtiment. Cette maquette doit, avant tout, avoir une visée pédagogique. Le CPIE du Pays d'Aix (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) propose d'accompagner le Grand Site dans la conception de cette maquette. Il apportera son savoir-faire en matière de pédagogie et de communication des aspects techniques en direct du grand public.

Des supports de présentation du site seront réalisés afin de présenter, d'accompagner et de prolonger les animations. Ces objets de communication pourront prendre la forme de pochettes, de plaquettes de présentation du projet global, de dépliants ou de fiches d'informations pratiques traitant d'aspects spécifiques du projet...
En fonction du public et du type d'animation, les documents les plus pertinents seront remis aux participants.

La promotion du site et la mise en valeur cette opération de réhabilitation pourront faire l'objet d'articles dans la presse, notamment dans la presse spécialisée ou sur les sites internet des partenaires par exemple.

Des visites spécifiques seront organisées pour les Elus de la Communauté du Pays d'Aix.

2- Programme d'animations

Le CPIE et le Grand Site Sainte Victoire proposent, pour le projet d'animation, une programmation annuelle prévisionnelle s'organisant de la manière suivante :

- Cinq visites de site : les visites de site permettent un retour d'expériences sur les différents aspects de l'opération de réhabilitation auprès du public de professionnels. Elles pourront aborder l'ensemble de l'opération ou bien s'organiser de façon thématique, en ne traitant qu'un aspect de l'opération (isolation, chauffage au bois, ventilation...).
  Nombre de participants par session : 20 à 30 personnes.

- Trois animations thématiques : les animations thématiques abordent de manière plus poussée un aspect de l'opération de réhabilitation. Elles pourront être à caractère technique ou encore porter sur le montage et la gestion de projets.
  Nombre de participants par session : 15 personnes.

- Deux conférences : elles pourront avoir lieu dans la salle communale rénovée.
  Nombre de participants par session : 50 à 100 personnes.

Ce projet réunit nombre de partenaires, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de son programme AGIR, l'ADEME, l'association Bâtiments Durables Méditerranéens, structure réunissant des professionnels et des collectivités autour de la question de la construction et de la réhabilitation en climat méditerranéen, la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de sa politique énergie pour la promotion des techniques de sobriété énergétique.
Il est prévu sur deux ans. En fonction du bilan de la première année, une nouvelle demande vous sera soumise en 2013.

Dépenses (€ TTC)		Recettes (€ TTC)	
Charges de personnel	25.000 €	Région PACA	13.250 €
Conception graphique	2.000 €	ADEME	13.250 €
Impression	4.000 €	CPA	5.500 €
Transport	2.000 €	Contribution CPIE	4.000 €
Défraiement intervenants	2.000 €	Contribution Grand Site	4.000 €
Frais généraux secrétariat	5.000 €		
Total	**40.000 €**	**Total**	**40.000 €**

	organisme	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'organisme	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
	Syndicat mixte Grand Site Sainte-Victoire	Protection du patrimoine naturel et prévention des incendie, restauration du patrimoine culturel et bâti	0	2.025.224€	5.500 €	5.500 €	oui

En annexe : convention annuelle d'attribution de la subvention

Il convient de préciser que la Communauté du Pays d'Aix est membre du Syndicat mixte du Grand Site Sainte-Victoire. Elle lui verse, dans ce cadre, une contribution statutaire. Par ailleurs, il perçoit de la part de la Communauté du Pays d'Aix une subvention de 30.000 € pour l'année 2012, au titre de la diffusion d'une information touristique et culturelle sur les richesses de ce territoire.

Visas :

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2007_A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;
VU l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 13 juin 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention au Syndicat Mixte Grand Site Sainte Victoire, d'un montant de 5.500 € ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment la convention d'objectifs ;

- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la C.P.A. et le Syndicat Mixte Grand Site Sainte Victoire ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 832/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI en application de la délibération du Bureau Communautaire n° 2012_B..... du 28 juin 2012 d'une part,

ET

Le syndicat mixte dénommé Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, Immeuble Le Derby, 570 avenue du Club Hippique à Aix en Provence, représenté par son Président André GUINDE, d'autre part,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2012_B..... du 28 juin 2012,

PREAMBULE

Situé entre les vallées de la Durance et de l'Arc, à l'est d'Aix-en-Provence, le Grand Site Sainte-Victoire couvre plus de 34.500 hectares dont 6.500 en site classé.

Inscrit au réseau Natura 2000, le site héberge 20% de la flore française, 145 espèces d'oiseaux, 12 de chauves-souris... Cette richesse biologique tient à une situation géographique entre les domaines alpin et méditerranéen et à une mosaïque de milieux diversifiés maintenue par les activités humaines.

Le Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, est un syndicat mixte qui réunit le Conseil Général des Bouches du Rhône, la Communauté du Pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il a pour mission la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local.

Le syndicat mixte du Grand Site Sainte-Victoire réhabilite, sur la commune de Beaurecueil, un ancien corps de ferme dans le but d'y installer son futur siège réunissant les services administratifs et les services techniques. Dans un souci de développement durable, le Grand Site a fait le choix d'une réhabilitation exemplaire, à haute performance énergétique et à faible impact environnemental.

Pour accompagner et valoriser cette réhabilitation, le syndicat mixte développe un programme d'animation autour des travaux de réhabilitation.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions auxquelles la Communauté du Pays d'Aix conditionne l'attribution d'une subvention à ce syndicat mixte, pour son action d'animation et de création d'outils pédagogiques autour de la réhabilitation thermique exemplaire en Pays d'Aix et reproductible.

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention est établie pour l'année 2012.

ARTICLE 3 – CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS 2012

Au vu des orientations exposées en préambule, la Communauté du Pays d'Aix participe financièrement aux actions menées par le Grand Site Sainte-Victoire par le versement d'une subvention de fonctionnement affectée aux actions de dimension communautaire, d'un montant de 5.500 € (cinq mille cinq cents euros).

Pour rappel, la C.P.A. a déjà versé en 2012 au Syndicat Mixte :

- La contribution statutaire : 595 438€ pour 2012

- Une subvention au titre de la diffusion d'une information touristique et culturelle sur les richesses du territoire.

Les actions proposées :

1- Communication et support pédagogique

Le Grand Site envisage de réaliser une maquette pour le hall d'accueil du bâtiment. Cette maquette doit, avant tout, avoir une visée pédagogique. Le CPIE du Pays d'Aix (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) propose d'accompagner le Grand Site dans la conception de cette maquette. Il apportera son savoir-faire en matière de pédagogie et de vulgarisation des aspects techniques.

Des supports de présentation du site seront réalisés afin de présenter, d'accompagner et de prolonger les animations. Ces objets de communication pourront prendre la forme de pochettes, de plaquettes de présentation du projet global, de dépliants ou de fiches d'informations pratiques traitant d'aspects spécifiques du projet...
En fonction du public et du type d'animation, les documents les plus pertinents seront remis aux participants.

La promotion du site et la mise en valeur de son exemplarité pourront faire l'objet d'articles dans la presse, notamment dans la presse spécialisée ou sur les sites internet des partenaires par exemple.
Des visites spécifiques seront organisées pour les élus de la Communauté du Pays d'Aix.

2- Programme d'animations

Le CPIE et le Grand Site Sainte-Victoire proposent, pour le projet d'animation, une programmation annuelle prévisionnelle s'organisant de la manière suivante :

- Cinq visites de site par an : les visites de site permettent un retour d'expériences sur les différents aspects de l'opération de réhabilitation auprès du public de professionnels. Elles pourront aborder l'ensemble de l'opération ou bien s'organiser de façon thématique, en ne traitant qu'un aspect de l'opération (isolation, chauffage au bois, ventilation...).

Nombre de participants par session : 20 à 30 personnes.

- Trois animations thématiques par an : les animations thématiques abordent de manière plus poussée un aspect de l'opération de réhabilitation. Elles pourront être à caractère technique ou encore porter sur le montage et la gestion de projets.
  Nombre de participants par session : 15 personnes.

- Deux conférences par an : elles pourront avoir lieu dans la salle communale rénovée.
  Nombre de participants par session : 50 à 100 personnes.

Ce programme est prévu sur une durée de 2 ans. Cette convention est annuelle, elle concerne l'année civile 2012.

Article 4 - CONDITIONS D'UTILISATION

4.1. Suivi d'utilisation - Engagement des parties à la présente

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les actions définies à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des actions.

En échange de son engagement, la Communauté du Pays d'Aix est associée comme partenaire à l'ensemble des actions qui touchent cette opération, notamment aux réunions et manifestations susceptibles d'être organisées dans le cadre de cette animation en Pays d'Aix.

Le Grand Site Sainte-Victoire devra justifier à tout moment, et sur simple demande de la Communauté du Pays d'Aix, de l'utilisation de la subvention de fonctionnement reçue.

Il s'engage également à produire tout document faisant état des résultats, quantitatifs et qualitatifs, de l'activité subventionnée.

Le non-respect des engagements pris par le Grand Site Sainte-Victoire ou le non-emploi de la subvention amènera la Communauté du Pays d'Aix à demander le reversement de tout ou partie des sommes allouées.

A ce titre, le Grand Site devra informer la Communauté du Pays d'Aix en cas de retard pris et, d'une manière générale, de toute difficulté dans l'exécution de la présente convention.

En cas de non respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal valant mise en demeure et demeurée sans effet.

4.2. Obligations de communication

Le Grand Site Sainte-Victoire s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention,

- appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la Communauté du Pays d'Aix. Il se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93 85 55) afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilans.

Article 5 - SUBVENTION ACCORDEE AU GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la Communauté du Pays d'Aix est évaluée à 5.500 € TTC (cinq mille cinq cents euros toutes taxes comprises) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3.

Article 6 - MODALITES DE REGLEMENT

Les versements seront effectués sur le compte 30001 00107 C134 0000000 24, en deux fois :

- Un **acompte de 70%** sera versé après signature de la convention par les deux parties,
- Le **solde de 30%** sera versé sur présentation du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président et le comptable du syndicat mixte). Ce bilan peut-être provisoire. Le versement du solde doit, dans la mesure du possible, être demandé durant l'année N. Le bilan définitif, ainsi que le compte de résultat du Grand Site devront être fourni au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.
  La Communauté du Pays d'Aix se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

ARTICLE 7 - LITIGE

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Article 8 - SIGNATAIRES

La présente convention comprenant huit articles est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droits de timbre et d'enregistrement.

Fait en deux exemplaires, à Aix en Provence, le .....

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix	Le Président du Grand Site Sainte-Victoire
Maryse JOISSAINS MASINI	André GUINDE

Délibération n° 2012_B ..... du 28 juin 2012

2012_B257

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention au Syndicat Mixte du Grand Site Sainte Victoire pour l'animation et la création d'outils pédagogiques pour le futur siège

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

0 2 JUIL. 2012